

2026-071



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 30 mars 2026 – Délibération n°071

### **Objet : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS – PRE DE LA CAILLE**

Convocation envoyée,  
affichée le : 24/03/2026

\*\*\*\*\*

#### **Nombre de membres :**

En exercice : 29  
Présents : 29  
Pouvoirs : 0  
Votants : 29  
Absents : 0

\*\*\*\*\*

#### **Résultats :**

Pour : 29  
Contre : 0  
Abstentions : 0

\*\*\*\*\*

#### **Liste des délibérations**

affichée le : 03/04/26

L'an deux mil vingt-six le trente mars à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice Frayssinet, maire de la commune.

**Président de séance** : Monsieur Fabrice FRAYSSINET

**Secrétaire de séance** : Monsieur Paulin NIBOULIES

**Présents** : Fabrice FRAYSSINET - Béatrice GIRAL VIALA - Florian CREYSSELS - Florence RAYNAL - Jean Bastien MAJOREL - Myriam LACAN - Yves DOULS - Vanessa TONNEAU - Bruno PEYRAT - Cindy PÈRE-BEDEL - Simon TABART - Stéphanie CHAYRIGUES - Sylvain CAUSSE - Amandine SAINT- ANTONIN - Paul BERGONNIER - Paulin NIBOULIES - Elodie ROBIN - Geoffroy MULLER - Candice AZDAD - René-Paul AVIGNON - Evelyne DURAND - Marcel LACAN - Mélina COUSI - Damien LAURAIN - Régine ROZIERE - Françoise PRADEL - François - Xavier FABRE – Marion PLENACOSTE – Laurent ROBERT

**Absents** : Néant

(Annexe jointe)

### EXPOSÉ DES MOTIFS

**Monsieur le Maire expose** au conseil municipal qu'Enedis va effectuer des travaux, sur la section VX située lieu-dit Pré de la caille, afin d'y établir à demeure, dans une bande de 3 mètres de large, une canalisation sur une longueur totale d'environ 173 mètres ainsi que ses accessoires.

Pour qu'Enedis puisse effectuer les travaux concernés, le conseil municipal doit adopter la convention de servitude associée.

Après avoir entendu l'exposé,

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

--	--

2026-071

**Vu** l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

**Vu** la convention de servitude jointe et les plans associés ;

## DECIDENT

**ARTICLE 1 : D'ACCEPTER** la convention de servitude pour la réalisation des travaux sur la VX située lieu-dit Pré de la caille ;

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire  
Fabrice FRAYSSINET

Le secrétaire de séance  
Paulin NIBOULIES

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture

